



Bourse Cré'Active

Le dispositif « Bourse Cr'Active » s'inscrit dans le cadre de la politique jeunesse de Billom Communauté soutenue par le Conseil départemental et la CAF du Puy-de-Dôme. Il répond à l'ensemble des axes prioritaires :

- Prévenir les risques liés à la délinquance, au repli sur soi et à la radicalisation des jeunes,
- Tisser des liens avec les jeunes et leur famille,
- Contribuer à leur épanouissement et à leur intégration dans la société par des projets favorisant l'apprentissage de la vie sociale et leur responsabilisation,
- Promouvoir la participation des jeunes à la vie du territoire,
- Favoriser l'autonomie et la mobilité des jeunes en les rendant acteurs de l'élaboration des actions les concernant,
- Travailler avec les différents acteurs du territoire pour une action efficace.



Prérequis

- Avoir entre 14 et 17 ans
- Habiter une des communes de Billom Communauté

DES QUESTIONS ?

www.billomcommunaute.fr
bikigai@billomcommunaute.fr

1. Objectifs du dispositif

Le dispositif « Bourse Cr'Active » offre la possibilité aux jeunes de 14 à 17 ans d'effectuer une action citoyenne consistant en de petits travaux de proximité sur 5 jours consécutifs en contrepartie d'une indemnisation dans la limite de 125 €.

Il a pour objectif de :

- accompagner les jeunes dans une première expérience de travail d'équipe,
- offrir aux jeunes la possibilité de développer des compétences au service de leur territoire,
- favoriser l'engagement des jeunes,
- sensibiliser les jeunes au vivre ensemble et au civisme,
- développer des liens entre jeunes, avec les élus et la population,
- améliorer le cadre de vie des jeunes et de la population.

2. Modalités

A qui s'adresse ce dispositif ?

- Pour des jeunes âgés de 14 à 17 ans révolus à la date du début des travaux
- Pour des jeunes qui habitent ou dont les (ou un) parents habitent sur une des communes de Billom Communauté.

Comment est-il organisé ?

Le dispositif « Bourse Cr'Active » sera proposé aux jeunes uniquement sur les vacances scolaires, pour des groupes de 8 jeunes.

Ce dispositif est prévu sur 5 jours consécutifs du lundi au vendredi et chaque jour se compose d'un temps de travail de 5 h et de repas de 1 h, pris en charge par Billom Communauté. Les jeunes devront être amenés et récupérés à des points de rendez-vous.

Des activités ludiques, culturelles ou sportives seront également programmées dans le but de créer une cohésion d'équipe (transport pris en charge par Billom Communauté).

L'encadrement des jeunes sur les 5 jours est assuré par le service jeunesse de Billom Communauté avec l'aide d'un encadrant technique qui peut être différent selon la nature des travaux.

3. La nature des travaux

Les petits travaux confiés aux jeunes répondent aux besoins des communes. Ils ne doivent pas se substituer à un emploi existant ou entrer en concurrence avec des prestataires habituels pour l'activité concernée. Les petits travaux chez les particuliers ou entreprises ne sont pas concernés.

Ils sont proposés par les communes et validés par le service jeunesse et les encadrants techniques afin de voir s'ils sont réalisables avec les jeunes.

Ces petits travaux sont liés à des besoins d'aménagement et/ ou d'embellissement, permettant de partager un savoir-faire manuel, créatif, artistique, le tout dans le respect de l'environnement.

Lorsqu'un groupe est accueilli dans une commune, celle-ci s'engage à l'accueillir dans de bonnes conditions, à mettre à disposition le matériel et les matériaux nécessaires ainsi que des locaux corrects notamment en cas de pluie.

4. Engagement et indemnisation

Un contrat d'engagement sera signé entre le jeune et le président de Billom Communauté. Le jeune s'engage à réaliser correctement les tâches qui lui sont confiées sur les 5 jours, à appliquer les consignes qui lui seront données dans le respect la sécurité des conditions de travail.

Au terme de sa mission de 5 jours, il recevra une indemnité de 125 €. 25 € seront décomptés par jour d'absence.

Celle-ci lui sera versée par virement sur son compte bancaire, ou le cas échéant, celui de ses parents.

5. Modalités d'inscription

Remplir le formulaire de pré-inscription au dispositif « Bourse Cré'Active » accessible via le site de Billom Communauté, et envoyer les pièces demandées par mail avant la date indiquée.

Pièces à fournir à la pré-inscription :

- Photocopie d'une pièce d'identité
- Attestation d'assurance responsabilité civile mentionnant le jeune et son adresse
- Autorisation parentale + droit à l'image

Une fois sélectionné, fournir :

- Relevé d'Identité Bancaire du jeune ou de ses parents ou tuteurs

6. Critères de sélection du groupe de 8 jeunes

- Jeunes repérés par la Maison des Solidarités
- Motivation écrite par le jeune
- Jeune habitant la commune où se déroule l'action citoyenne
- Parité garçon/ fille au sein du groupe

NB : Un jeune peut bénéficier d'une seule bourse par an et ne sera pas prioritaire l'année suivante.